

ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE LA PLANÈTE : CONFÉRENCE DE PARIS, DROITS DE L'HOMME ET MOBILISATIONS CITOYENNES

A quelques semaines de la tenue de la conférence de Paris sur le climat, le passage à un développement durable est une urgence pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Aujourd'hui, appétits financiers dérégulés et politiques à court terme compromettent déjà le droit à la survie de populations touchées, dans diverses parties du monde, par la montée des océans et par les catastrophes écologiques, et menacent, en France comme ailleurs, le droit à un « environnement équilibré », le droit à la protection de la santé, le droit à l'eau, le droit à une alimentation saine, etc.

La Ligue des droits de l'Homme considère qu'aucun de ces droits ne peut être assuré sans déploiement démocratique de la citoyenneté. Cela suppose, face à l'opacité de puissants lobbies industriels, le respect du droit des citoyens à l'information, à la participation politique réelle aux débats et aux décisions (sans confiscation par l'expertise) et au contrôle démocratique de leur application.

A travers ces débats, les impératifs de survie de l'espèce humaine doivent être conciliés, dans une « transition juste », avec les droits économiques et sociaux : droits des producteurs et salariés face aux conséquences des évolutions nécessaires ; aspiration légitime des pays pauvres et émergents au progrès économique et social. Le développement durable doit être aussi un « développement humain », au sens du Programme des Nations unies pour le développement : pas d'effectivité des droits sans développement durable, mais pas de développement durable sans indivisibilité des droits.

Pour que les actes suivent les paroles, une nouvelle rationalité économique, fondée sur le développement des « communs », la promotion des énergies renouvelables, la relocalisation des productions et les transferts Nord/Sud de moyens de lutte contre le changement climatique doit être définie et mise en œuvre par les autorités politiques, dont la mission est de fixer les règles applicables aux agents économiques et financiers.

Cela suppose l'articulation d'actions locales, régionales, nationales et intégrées par régions du monde, mais rien de décisif n'est possible sans un accord légitime à l'échelle planétaire. Tel est l'enjeu, six ans après l'échec de Copenhague, de la conférence de Paris.

Mais si les citoyens ne se mobilisent pas pour les y contraindre, les gouvernants et les diplomates ne résisteront pas aux lobbies industriels, aux égoïsmes nationaux et à la tentation des affichages sans engagements contraignants. La société civile française est aujourd'hui en première ligne dans ce mouvement à construire pour la justice environnementale et pour un avenir viable de l'humanité.

C'est pourquoi la LDH appelle les citoyens à participer, et participera activement elle-même, aux initiatives des prochaines semaines : villages « Alternatiba » (notamment le 27 septembre 2015, à Paris), marches citoyennes des 28 et 29 novembre, et mobilisations diverses en parallèle à la tenue de la conférence de Paris du 30 novembre au 12 décembre.